PROJET 2017/2022

AU PLUS PRÈS DES CITOYENS SUR TOUS LES TERRITOIRES DE VIE

COMITÉ RÉGIONAL
DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE
ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

crajep
Pays de la Loire

LE CRAJEP

LE CRAJEP (COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE) EST UNE COORDINATION ASSOCIATIVE QUI RÉUNIT 26 FÉDÉRATIONS ET MOUVEMENTS RÉGIONAUX DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION POPULAIRE. IL CONSTITUE UN ESPACE DE VALORISATION ET DE PROMOTION DES ACTIVITÉS DE CES ASSOCIATIONS .

IL EST AUSSI, DANS LE MÊME TEMPS, UN LIEU DE RÉFLEXION, D'ÉLABORATION ET DE REPRÉSENTATION AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS SUR LES QUESTIONS CONCERNANT LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE.

LE CRAJEP PAYS DE LOIRE

EN CHIFFRES

↗ 1 LIGÉRIEN SUR 2
est touché par les actions du CRAJEP

↗ 50 000
administrateurs et administratrices forment le réseau du CRAJEP

↗ 15%
de l'emploi associatif est occupé par les membres du CRAJEP

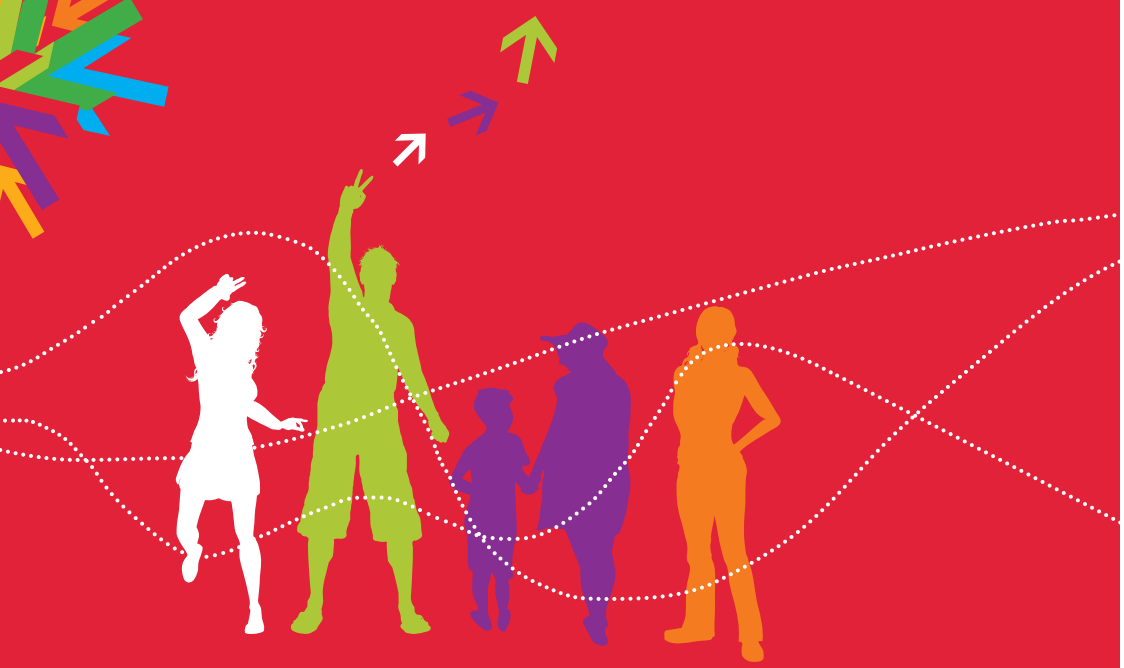

AGIR
DANS UN ENVIRONNEMENT EN MUTATION

La société française est traversée depuis plusieurs années par une crise aux multiples facettes : précarisation de l'emploi, fragilisation des services publics, érosion des systèmes de solidarité, tentations du repli identitaire et du renoncement citoyen.

La généralisation du numérique et des nouvelles technologies dans tous les espaces de la vie est à la fois un vrai levier de progrès, mais participe aussi, si nous n'y prenons garde, des inégalités territoriales, générationnelles, sociales.

Les jeunesses sont confrontées à une situation
tout à fait inédite dans la place qu'elles peuvent prendre dans une société en mouvement et où l'accès à l'emploi qualifié et rémunérateur se fait de plus en plus tardivement et péniblement.

Pour autant, les différentes initiatives qui continuent de germer témoignent des dynamiques d'engagement et d'innovation qui irriguent la société en général, et les associations en particulier.

LA PÉRIODE ACTUELLE SE CARACTÉRISE ÉGALEMENT PAR UNE PROFONDE RECONFIGURATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.

- L'Europe constitue un lieu de décision où se définissent un certain nombre de politiques publiques liées à la jeunesse et à l'éducation populaire, en même temps qu'elle façonne un nouvel espace de citoyenneté et de dialogue interculturel. L'Europe représente donc un enjeu de conquête politique.
- Au niveau national, le renouvellement de la majorité présidentielle en 2017 a ouvert une période d'interrogations sur la place de la jeunesse et de l'éducation populaire dans les priorités gouvernementales.
- A la faveur de la décentralisation de l'action publique, les collectivités territoriales se sont affirmées comme des piliers des politiques de jeunesse et d'éducation populaire, mais voient leur capacité d'intervention remises en cause par les restrictions budgétaires.
- Au niveau de la Région Pays de la Loire, les enjeux sont multiples. Mais nous repérons d'ores et déjà un objet important pour les années à venir : repositionnement sur les différentes compétences au regard de l'évolution territoriale et des nouvelles communes, mais aussi en lien avec la compétence jeunesse qui souffre en Région d'un manque de coordination.

Si les associations de jeunesse et d'éducation populaire se saisissent de ces évolutions, elles ont aussi à faire face à des difficultés importantes, liées à la baisse des financements nationaux et territoriaux, à la faible reconnaissance de la vie associative et de sa contribution au développement des territoires et au mieux-être des habitant-e-s, et à l'absence de politique transversale et décloisonnée en matière de jeunesse et d'éducation populaire.

DANS CE CONTEXTE, LE CRAJEP AFFIRME SA VOLONTÉ DE :

- Contribuer à l'élaboration des politiques publiques de jeunesse et d'éducation populaire, en prenant appui sur l'expertise de ses membres et sur la plus-value d'intérêt général générée par les actions qu'elles développent au plus près des territoires et des populations.
- Participer à la mobilisation du Mouvement Associatif, des branches professionnelles, de l'Économie Sociale et Solidaire, pour l'élaboration de plaidoyers collectifs.

1 L'ÉDUCATION POPULAIRE : DES AMBITIONS, DES PRINCIPES ET DES MODES D'INTERVENTION PARTAGÉS

Au-delà de la diversité de leurs pratiques et de leurs champs d'interventions (éducation, culture, engagement, international, insertion, accompagnement social, logement, vacances, loisirs...), les associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire se réclament d'une triple appartenance :

Le champ éducatif les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent dans une perspective de transformation sociale et selon un principe privilégiant une éducation de tous, par tous et pour tous.

La vie associative les associations de jeunesse et d'éducation populaire agissent dans le cadre d'un projet associatif et contribuent à la structuration et au développement d'activités collectives, inscrites dans un fonctionnement démocratique et à but non lucratif.

Le secteur de l'économie sociale et solidaire les associations de jeunesse et d'éducation populaire s'inscrivent dans cette autre voie (entre le secteur marchand et la sphère publique) qui pose comme préambule à toute activité économique l'existence d'un projet social collectif, une fonction d'utilité sociale et un cadre d'intérêt général.

Fortes de cette triple appartenance, les associations de jeunesse et d'éducation populaire membres du CRAJEP Pays de la Loire se revendiquent d'un même projet et d'une même ambition :

Un projet humaniste les associations de jeunesse et d'éducation populaire placent l'être humain au cœur de leurs actions et de leurs démarches. A travers les pratiques éducatives participatives et collectives qu'elles développent, elles permettent à chacun et chacune de s'émanciper et de se situer comme un acteur reconnu, impliqué et responsable de la société.

Un projet émancipateur les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent au développement éducatif, social et culturel des populations et des territoires. Elles inscrivent leur démarche dans une perspective de transformation de la société et accompagnent les individus à être acteurs et actrices de leur cadre de vie.

Un projet durable les associations de jeunesse et d'éducation populaire contribuent par leur action à une prise en compte des différents volets du développement durable (démocratique, social, économique, environnemental), à l'échelle locale, régionale et internationale. Lieux de promotion et de participation citoyenne, elles portent des projets sociaux, éducatifs et culturels qui contribue au développement durable des territoires.

Partant de ces principes et de ces ambitions communes, le rôle du CRAJEP s'articule autour de trois modes d'interventions structurants :

Être un lieu d'observatoire des pratiques, des idées et des évolutions de l'environnement. En ce sens le CRAJEP constitue un espace d'analyse et d'élaboration de réflexions collectives sur la jeunesse, l'éducation populaire et les politiques publiques afférentes.

Représenter et porter la voix de nos fédérations et associations régionales, dans le cadre des espaces institués dans lequel siège le CRAJEP (CESER – conseil économique social environnemental régional, CFA – centre de formation et d'apprentis aux métiers de l'animation et du sport, observatoire des métiers de l'animation et du sport, CREPS - centre régional d'éducation populaire et de sport, COREMOB (comité régional de la mobilité internationale, RRMA - réseau régional multi-acteurs à l'international, CRCC - commission régionale consultative de la culture, FONJEP – fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire, CVL – conseil de la vie lycéenne, CRJSVA - commission régionale de la jeunesse, des sports et de la vie associative, MA – mouvement associatif…) et de rencontres diverses avec les décideurs politiques présents sur la Région.

Valoriser et promouvoir l'actualité et l'utilité de l'éducation populaire et des membres du CRAJEP, dans un souci de lisibilité et de valorisation de leur contribution à l'émancipation des individus et au développement des territoires.

Renforcer les liens entre l'éducation formelle et non formelle par l'action du CRAJEP et de ses membres en créant des synergies (partenariat, complémentarité…), et en renforçant l'information et l'accompagnement autour des différents dispositifs et projets existants.

2 FAVORISER : L'ÉMANCIPATION DES JEUNES

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire membres du CRAJEP Pays de la Loire portent une attention globale aux jeunes et à leur émancipation. Dans un contexte marqué par une forte précarité sociale et par une érosion des cadres traditionnels de la citoyenneté, ces associations ont défini collectivement plusieurs champs d'intervention prioritaire en direction des jeunes du territoire ouvert sur d'autres territoires et cultures.

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES JEUNES

L'engagement constitue un enjeu prioritaire pour l'émancipation des individus et pour le développement de la société. Loin d'être « désengagés », les jeunes sont au contraire porteurs de nouvelles formes d'engagement et de participation à la vie de la cité, qui s'inscrivent dans des cadres collectifs et des dispositifs multiples (bénévolat, service civique, BAFA, volontariat international, juniors associations, ...).

Pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire, les cadres et les espaces collectifs d'engagement constituent des leviers de remobilisation, d'apprentissage partagé, d'acquisition de savoirs et de compétences (sociales, citoyennes, culturelles).

Dans ce contexte, le CRAJEP Pays de la Loire s'est donné pour objectifs de :

Poursuivre une réflexion interne sur l'engagement des jeunes : repérer les freins et les leviers, mesurer les évolutions des modes d'engagement, analyser les dispositifs et les formes d'engagement, valoriser les différents parcours d'engagement.

Agir dans différents espaces de concertation pour permettre la reconnaissance et la valorisation de l'engagement des jeunes, et pour travailler sur une mise en cohérence des différents dispositifs.

Valoriser et mutualiser les expérimentations des associations de jeunesse et d'éducation populaire autour de la participation des jeunes et de la prise en compte de leur parole.

Construire une recherche-action sur l'évolution de l'engagement au sein des associations de jeunesse et d'éducation populaire : analyse de la place des jeunes dans nos organisations, principales évolutions, besoins des jeunes, place du numérique.

FAVORISER L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Dans une société traversée par de fortes inégalités et par une précarisation croissante, l'insertion sociale et professionnelle est un marqueur essentiel du processus d'émancipation des jeunes. Elle se situe au croisement des questions de formation, d'orientation et d'accès à l'emploi.

Dans ce contexte, le CRAJEP Pays de la Loire a identifié plusieurs champs de réflexion et d'intervention prioritaires :

Créer les conditions d'une orientation choisie. De nombreux jeunes perçoivent en effet leur orientation comme étant subie et déconnectée de leurs aspirations et de leurs attentes. Dans ce contexte, il y a un enjeu à rendre lisible l'offre proposée par les différents acteurs, à développer un accompagnement personnalisé, et à valoriser les expériences extra-scolaires dans la construction des parcours d'orientation.

Lever les freins et les discriminations dans l'accès à l'emploi, notamment en matière de mobilité et de logement. En effet, l'offre de mobilité (transports en commun, permis de conduire, ...) et l'accès à un habitat adapté (en termes de superficie, de coût du loyer, de salubrité, de durée d'occupation, ...) sont des facteurs déterminants dans la sécurisation des parcours de formation et d'insertion professionnelle. Dans ce contexte, le CRAJEP propose d'élaborer une charte commune à l'ensemble de ses membres sur les enjeux liés aux discriminations dans/vers l'emploi.

PROMOUVOIR L'OUVERTURE CULTURELLE ET INTERCULTURELLE

Dans une société mondialisée et composée d'identités plurielles, la question d'ouverture aux autres et d'appropriation de son environnement revêt une importance majeure. Dans ce contexte, le CRAJEP et ses membres ont fait le choix d'investir les enjeux liés à la culture et à la mobilité européenne et internationale.

Pratiques culturelles par tous Le CRAJEP et ses membres promeuvent une approche transversale des pratiques culturelles par tous et pour tous. Ils s'inscrivent dans une perspective de médiation culturelle et de développement des pratiques émergentes ou « hors les murs », en complémentarité des autres lieux de diffusion culturelle.

Mobilité européenne et internationale Le CRAJEP et ses membres sont engagés dans des projets de mobilités, de solidarité et d'éducation à la citoyenneté européenne et internationale, Dans ce cadre, la mobilité est conçue avant tout comme un outil éducatif permettant la rencontre avec l'autre, l'ouverture au monde et l'amélioration du « vivre ensemble ».

3 PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DU CHAMP DE L'ANIMATION

Mobilisés en faveur de l'émancipation des jeunes, le CRAJEP et ses membres œuvrent également à la reconnaissance et à la promotion des cadres d'intervention des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

FAVORISER L'EMPLOI ET LA FORMATION DANS LE SECTEUR DE L'ANIMATION

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire exercent une fonction employeur et contribuent ainsi à la structuration des branches professionnelles dont relèvent les métiers de l'animation. Elles sont investies depuis de nombreuses années dans le champ de la formation (formation des bénévoles, formation professionnelle et continue). La formation constitue pour ces associations un outil au service de l'animation et de la mise en œuvre de projets d'éducation populaire.

Les métiers de l'animation connaissent de profondes mutations, qui sont liées aux évolutions des lois de décentralisation et de la réforme des rythmes scolaires.

Dans ce contexte, le CRAJEP et ses membres ont identifié plusieurs chantiers prioritaires :

Développer une relation constructive entre les collectivités et les associations.

Réduire et lutter contre la précarisation de l'emploi dans l'animation.

Analyser l'impact de la réforme des rythmes de l'enfant sur les collectivités, les associations, les métiers et professionnels de l'animation, et les financements.

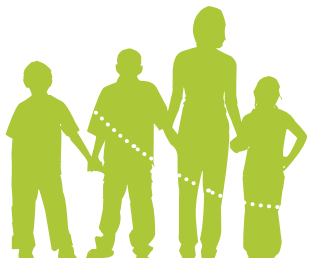

PROMOUVOIR LE FAIT ASSOCIATIF ET LA STRUCTURATION DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le fait associatif (la liberté associative, mais aussi le soutien au développement de la vie associative) est un indicateur important de la vitalité d'une démocratie. Il repose sur une relation de confiance entre la puissance publique (Etat et collectivités) et les associations, et sur une reconnaissance mutuelle : reconnaissance par les associations de la légitimité des élus et de leurs engagements ; reconnaissance par la puissance publique de l'autonomie, de la pluralité et de l'utilité sociale des associations.

Dans ce contexte, le CRAJEP porte une attention particulière à :

Valoriser les associations comme un vecteur d'engagement et d'émancipation.

Reconnaître l'importance et la place du fait fédératif.

L'observation de la vie associative à l'échelle de la Région.

La formation des bénévoles.

La place des structures associative dans l'accompagnement proposé dans le cadre des DLA.

L'établissement de modes de contractualisation des associations avec les collectivités et l'Etat, et notamment la déclinaison de la charte des engagements réciproques.

La défense du secteur associatif envers les politiques publiques visant à restreindre fortement les moyens aux associations (politiques nationales et régionales).

L'emploi au service du projet associatif et le renfort de la place et de la reconnaissance des associations au sein de l'économie sociale et solidaire.

Le CRAJEP réaffirme l'importance de son implication au sein du Mouvement Associatif, pour y porter fortement et collectivement ces dossiers dans le cadre d'actions de plaidoyers.

ŒUVRER AU DÉVELOPPEMENT ET À L'ANIMATION DES TERRITOIRES

La question des territoires est un enjeu central, au croisement des problématiques liées au cadre de vie (territoires « de vie », « de projets », « administratif », mobilité entre les différents territoires, ...), à la place des habitant-e-s (acteurs et actrices de leur territoire) et à l'organisation de l'action publique (compétences enfance, jeunesse, éducation).

Au regard de ces enjeux, le CRAJEP se positionne pour contribuer à :

L'analyse des évolutions de l'action publique territoriale et de leurs impacts sur l'action et l'organisation des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

La reconnaissance du fait associatif dans son rôle de dynamisation de la vie des territoires (offre de services, lien social, réponse aux besoins des habitants).

La promotion de la concertation et de la co-construction des politiques jeunesses sur l'ensemble des territoires avec les jeunes et les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ces espaces de concertation doivent permettre l'innovation et l'émergence de nouvelles idées.

La mise en œuvre de politiques publiques qui accompagnent les associations dans leur capacité à évaluer et à mesurer l'utilité sociale et territoriale de leurs actions.

L'animation des différents territoires, dans une perspective de réduction des inégalités territoriales.

L'émergence de politiques jeunesses transversales, articulant les différents champs d'intervention (éducation, citoyenneté, emploi, culture, ...)

NOTES

NOTES

MEMBRES DU CRAJEP PAYS DE LOIRE

AFEV - ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE

AFOCAL PAYS DE LOIRE

AROEVEN - ASSOCIATION RÉGIONALE DES OEUVRES DE VACANCES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ASSOCIATION DES LUDOTHÈQUES FRANÇAISE

CEMEA - CENTRES D'ENTRAINEMENT AUX MÉTHODES D'ÉDUCATION ACTIVE

CONCORDIA NORMANDIE MAINE

CRIJ - CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE

CONFÉDÉRATION RÉGIONALE DES FOYERS RURAUX,

EEDF - ÉCLAIREURS ET ÉCLAIREUSES DE FRANCE

FÉDÉRATION RÉGIONALE DES FAMILLES RURALES DES PAYS DE LOIRE

FRMJC - FÉDÉRATION RÉGIONALE DES MAISONS DE JEUNES ET DE LA CULTURE

JOC - JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

LÉO LAGRANGE OUEST

LES PETITS DÉBROUILLARDS,

MRJC - MOUVEMENT RÉGIONAL DES JEUNES CHRÉTIENS

SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE

UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES

UNION RÉGIONALE DES FRANCAS PAYS DE LOIRE

UNION RÉGIONALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS

UNION RÉGIONALE DE LA JEUNESSE AU PLEIN AIR

URHAJ - UNION RÉGIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES

UNION RÉGIONALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

CRAJEP PAYS DE LA LOIRE
102 RUE SAINT-JACQUES
44200 NANTES
TÉL : 02 51 86 02 60

COMITÉ RÉGIONAL
DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE
ET D'ÉDUCATION POPULAIRE
www.crajep-pdl.org

crajep
Pays de la Loire